



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

**SYNDICAT MIXTE POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS
- SMITRED OUEST D'ARMOR -**

Les membres du Bureau Permanent du SMITRED Ouest d'Armor dûment convoqués le 27 Mars 2025 se sont réunis sur le site du Quelven à PLUZUNET le 03 Avril 2025 à 16 heures 30 sous la Présidence de Monsieur Éric ROBERT, Président.

Nombre de membres titulaires en exercice : 21

Nombre de membres présents : 15

Pas de procuration.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M.M. Éric ROBERT, Président SMITRED Ouest d'Armor, LANNION-TREGOR Communauté - Yvon LE BIANIC, Vice-Président SMITRED Ouest d'Armor, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - François PRIGENT, Vice-Président SMITRED Ouest d'Armor, LANNION-TREGOR Communauté - Pierre SALLIOU, Vice-Président SMITRED Ouest d'Armor, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Serge HENRY, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Pierre TERRIEN, Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté - Yannick TERRIEN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Pierre HUONNIC, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Franc TANGUY, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Michel LE CALVEZ, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Mme Marie-Thérèse SCOLAN, Déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - François LE MARREC, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Claude LOZAC'H, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Renaud MERLE, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Sylvain GIRONDEAU, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération.

ASSISTAIENT :

Mme Julie LE BIZEC, GUINGAMP-PAIMPOL Agglomération - M. Dominique BARDINI, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Valérie LESAGE, SMITRED Ouest d'Armor - M.M. Yann LACHIVER, SMITRED Ouest d'Armor - Rémi HENRIONNET, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Valérie TROADEC, SMITRED Ouest d'Armor.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Gwénaëlle SEVENET, Conseillère aux Décideurs Locaux, Trésorerie de LANNION.

M.M. Vincent LE MEAUX, Président de GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Gervais EGAULT, Président de LANNION-TREGOR Communauté - Mme Cécile BOETÉ, Vice-Présidente SMITRED Ouest d'Armor, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Hervé DELISLE, Vice-Président, SMITRED Ouest d'Armor, LANNION TREGOR Communauté -

Mme Cécile AURIAC, Déléguée titulaire, LANNION TREGOR Communauté – Romuald COCADIN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Jacques MAINAGE, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Jacques ROBIN, Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté – Gérard QUILIN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Mme Peggy CORBEL, Déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération – Olivier HOUZET, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Yann KERGOAT, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté – Gildas NICOLAS, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Claude LE GUYADER, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Yannick DUBOURG, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Mme Inès GONSE, Déléguée suppléante, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Patrick MORCET, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Bertrand HUONNIC, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Mickaël THOMAS, LANNION-TREGOR Communauté - Mme Sandrine ROUX, LANNION TREGOR Communauté - Jérôme MASSÉ, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Claude LOZAC'H.

Le Président remercie l'ensemble des membres présents et excuse les membres absents.

I - RENOUELEMENT BROEUR ENCOMBRANTS – ATTRIBUTION

Le Président précise que par délibération du 26 février 2025, il a été approuvé le lancement d'une consultation pour le renouvellement du broyeur encombrants sous la forme d'un marché en appel d'offres ouvert.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 2 avril 2025 pour l'ouverture des plis. En raison de l'offre non conforme, la Commission d'Appel d'offres réunie ce jour a déclaré ce marché infructueux.

Cet exposé entendu

Vu l'avis FAVORABLE émis par la Commission d'Appel d'Offres de de jour,

Le Bureau Permanent,

Après en avoir DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE, à l'unanimité,

- **DE DECLARER INFRUCTUEUX** ce marché concernant de renouvellement du broyeur encombrants.

- **D'APPROUVER** le Président à relancer ce marché sous la forme d'une consultation en appel d'offres ouvert.

II - ACQUISITION DE MATERIELS ROULANTS DE TRAITEMENT, DE MATERIELS ROULANTS DE TRANSPORT, DE CAISSONS POUR 2025 – ATTRIBUTION DU LOT N°1

Le Président précise que par délibérations du 10 avril 2024 et du 26 février 2025, il a été approuvé le lancement d'une consultation pour l'acquisition de matériels de

traitement, de matériels roulants de transport et de caissons pour 2025 sous la forme d'un marché en appel d'offres ouvert concernant le lot n°1 « renouvellement d'un broyeur rapide mobile à végétaux neuf ou d'occasion ».

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 26 mars 2025 pour l'ouverture des plis du lot n°1. Au vu de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'offres réunie ce jour a retenu l'offre de la **Société NOREMAT** pour un montant de :

. **Offre de base : 430 000 € HT.**

. **Prestation supplémentaire éventuelle : 7 636.36 € HT (Contrat de maintenance pour 1 000 heures d'exploitation)**

Cet exposé entendu,

Vu l'avis FAVORABLE émis par la Commission d'Appel d'Offres de ce jour,

Le Bureau Permanent,

Après en avoir DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE, à l'unanimité,

- **DE RETENIR** pour le lot n°1 « renouvellement d'un broyeur rapide mobile à végétaux neuf ou d'occasion » l'offre de la **Société NOREMAT** pour un montant de : **430 000 € (offre de base), prestation supplémentaire éventuelle : 7 636.36 € HT (Contrat de maintenance pour 1 000 heures d'exploitation).**

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché et à procéder aux règlements correspondants.

III - TRAVAUX DE BATIMENTS 2025 – DECENNALE UVE - ATTRIBUTIONS

Le Président précise que par délibération du 26 Février 2025, il a été approuvé le lancement d'une consultation en procédure adaptée allotie concernant les travaux de bâtiment 2025 pour la décennale UVE.

La Commission des marchés délégués au Bureau Permanent s'est réunie le 26 mars 2025 pour l'ouverture des plis. Au vu des analyses des offres, la Commission des marchés délégués au Bureau Permanent réunie ce jour a décidé de retenir les classements suivants :

Lot n°1 « gros-œuvre » :

1 – NOBA

2 – EIFFAGE CONSTRUCTIONS

3 – LE COQ

4 – LE COUILLARD

Lot n°2 « charpente métallique » : INFRUCTUEUX – OFFRE INACCEPTABLE

Lot n°3 « sol résines » :

1 – ITS Nord-Ouest

2 – France résines

3 – ÉTANDEX

Cet exposé entendu,

Vu l'avis FAVORABLE émis par la Commission des marchés délégués au bureau permanent,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **DE RETENIR** pour le **lot n°1 « gros-œuvre »** l'offre de la **Société NOBA** pour un montant de **20 000 € H.T.**, pour le **lot n°3 « sol résines »** l'offre de la **Société ITS Nord-Ouest** pour un montant de **37 330.96 € H.T.**

- **DE DECLARER INFRUCTUEUX** le **lot n°2 « Charpente métallique »** en raison de l'offre inacceptable.

- **D'APPROUVER** la relance du lot n°2 « charpente métallique » sous la forme d'une consultation en procédure adaptée.

- **D'AUTORISER** le Président à signer ces marchés, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

IV - FOURNITURES DE PIECES, ENTRETIEN, REPARATION MECANIQUE ET HYDRAULIQUE DES VEHICULES ROULANTS ET MATERIELS DE VALORYS : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Le Président précise que le marché de fournitures de pièces, entretien, réparation mécanique et hydraulique des véhicules roulants et matériels de VALORYS va arriver à échéance et qu'il y a lieu de le renouveler.

Le Président propose de procéder à une consultation, sous la forme d'un appel d'offres ouvert alloti, de type accord-cadre à bons de commande avec un seul opérateur économique, pour la fourniture de pièces, entretien, réparation mécanique et hydraulique des véhicules roulants et matériels de VALORYS.

Cet exposé entendu
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.

- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour lancer un avis d'appel à la concurrence par appel d'offres ouvert alloti sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, avec un seul opérateur économique tel que cité ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Président à signer les marchés, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

V - MARCHES D'ENTRETIEN, REPARATION, MAINTENANCE DES INSTALLATIONS VALORYS – LANCEMENT DE CONSULTATION POUR LE LOT N°1

Pour faire suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise titulaire du Lot n°1 « Entretien et réparation des équipements de procédés et fournitures de pièces usinées », le Président

propose de relancer un marché spécifique à l'unité de compostage des ordures ménagères de Pleumeur-Bodou pour réaliser certaines opérations mécaniques, nécessaires pour assurer la continuité d'activité de cette unité jusqu'à fin 2026.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la procédure de mise en concurrence des entreprises sous la forme d'un appel d'offres ouvert, de type accord-cadre à bons de commande avec un seul opérateur économique tel que défini ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette consultation et à procéder aux règlements correspondants.

VI - EXTENSION HALL MACHEFER ET CREATION D'UN HANGAR - AVENANT N°2 LOT N°1 GROS ŒUVRE

Le Président expose que ce marché comporte des ajustements de prestations du marché (travaux de terrassement) pour un montant en moins-value de 13 193,16 € HT. Les avenants n°1 et n°2 cumulés engendrent une moins-value de 11.93 % du marché de base.

Cet exposé entendu,
Vu l'avis FAVORABLE émis par la Commission des marchés délégués au Bureau Permanent,
Après lecture de l'avenant n°2,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** cet avenant n°2 au lot n°1 « gros œuvre » tel qu'exposé ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant n°2 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

VII - MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE A MAITRE D'OUVRAGE POUR LA DEFINITION LE SUIVI ET LE CONTROLE D'UN MARCHE DE TRAVAUX D'ELECTRICITE ET DE PRESTATIONS D'AUTOMATISME - NON APPLICATION DES PENALITES DE RETARD

Le Président expose que dans le cadre de la mission d'assistance technique à Maître d'ouvrage en objet, le groupement CETIA/AMPERSAND2 avait en charge la définition et réalisation de différentes prestations.

L'ensemble de ces prestations n'ont pas pu se faire dans les délais du marché pour des raisons non imputables au titulaire et sans impact financier pour le SMITRED, le Président propose de ne pas appliquer de pénalités de retard au groupement CETIA/AMPERSAND2.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.
- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

VIII - CONVENTION DE COOPERATION SMITRED-KERVAL – COLLECTE SELECTIVE

Le Président expose qu'en raison des travaux du centre de tri Valorys en Avril 2025, lors du passage en flux développement et au sortir de ces travaux, le SMITRED Ouest d'Armor sollicite KERVAL via son centre de tri Générès à Ploufragan afin d'accueillir si nécessaire, une fraction de la collecte sélective du SMITRED Ouest d'Armor qui ne pourrait être stockée dans les capacités disponibles (centres de transit et de transfert). Cette convention permettra d'assurer une continuité de service du tri de collecte des emballages du territoire lors de travaux ou d'aléas d'exploitation. Les tarifs proposés en 2025 sont de 200 € HT la tonne + le traitement des refus de 170 € HT la tonne.

Le Président précise que le tri à Générès est réalisé en flux développement et que les matériaux triés feront l'objet d'envoi vers des repreneurs, ceux de KERVAL étant pour la collecte sélective, identiques à ceux du SMITRED Ouest d'Armor.

Etablie en accord avec le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Région Bretagne qui encourage l'optimisation et la mutualisation des installations de traitement bretonnes, cette convention de partenariat définit les modalités administratives, techniques et financières de cette coopération.

Le Président propose de signer cette convention d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Cet exposé entendu,
Après lecture de la convention,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le renouvellement de la convention de coopération SMITRED-KERVAL.
- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

IX - CESSIONS DE MATERIELS

Le Président rappelle que la compétence concernant l'aliénation des biens de la collectivité dépend du montant de cession de ceux-ci, à savoir : compétence du Président jusqu'à 4 600 €, du Bureau Permanent de 4 600 € à 30 000 € et de la compétence du Comité Syndical au-delà de 30 000 €.

Pour information, les biens suivants, de la compétence du bureau permanent (cessions entre 4 600 € et 30 000 €), ont été mis aux enchères :

- Vente pour pièces détachées du portique de lavage : pas d'offres.
- Vente d'équipements du centre de tri dans le cadre des travaux de flux développement (scanners) : Société SWS pour un montant de 21 600 € TTC.

Le Président propose également la cession d'un chargeur Volvo à Lannion Trégor Communauté pour un montant de 9 000 € TTC.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les propositions ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

X - ASSURANCE - REMBOURSEMENT DE SINISTRE CENTRE DE TRANSFERT DE MINIHY-TREGUIER

Le Président expose que la porte sectionnelle et son encadrement au centre de transfert de Minihy-Tréguier ont été endommagés au cours d'un vidage, le 30 août 2024.

L'assurance propose le remboursement suivant :

- Une 1^{ère} indemnité de 14 715,11 € déduite de la franchise de 4 504 € soit 10 211,11 €.
- Une 2nde indemnité de 7 451,50 € sur présentation de la facture.

Le montant global des versements de l'assurance s'élève donc à 17 662,61 € pour une facture de 26 400 € TTC.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'ACCEPTER** le remboursement proposé.

- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour signer tous les documents afférents à ce dossier et à procéder à l'encaissement proposé.

XI - ASSURANCE - REMBOURSEMENT DE SINISTRE PORTE SECTIONNELLE CENTRE DE TRI

Le Président expose qu'une entreprise a endommagé la porte sectionnelle F3 du centre de tri lors d'un vidage, le 17 février 2023.

L'assurance propose un remboursement global de 8 117,50 € HT (montant du devis des réparations) en trois temps :

- | | | |
|---------------------------------------|---|---------------|
| - Indemnité immédiate : 1 043,52 € HT | } | 3 722,31 € HT |
| - Indemnité différée : 2 678,78 € HT | | |
| - Franchise 4 395,20 € HT | | |

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'ACCEPTER** le remboursement proposé.

- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour signer tous les documents afférents à ce dossier et à procéder à l'encaissement proposé.

XII - ASSURANCE - REMBOURSEMENT DE SINISTRE TEMPÊTE CIARAN - 2^{ème} VERSEMENT

Le Président expose que suite à l'évènement climatique CIARAN survenu le 2 novembre 2023, plusieurs équipements et bâtiments ont été endommagés. A titre d'exemple (liste non exhaustive) :

- Clôtures et portails endommagés par la chute d'arbres.
- Infiltrations d'eau.
- Envois d'une porte sectionnelle, d'éléments de bardage et des structures bâchées.
- ...

Suite aux inventaires et expertises menés par l'assurance, un premier remboursement a été réalisé. Le SMITRED Ouest d'Armor a présenté à l'assurance des factures complémentaires provoquant un 2^{ème} versement de **8 652,20 €** (franchise 961,35 € déduite).

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'ACCEPTER** le remboursement proposé.

- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour signer tous les documents afférents à ce dossier et à procéder à l'encaissement proposé.

XIII - REMBOURSEMENT DE FRAIS D'OPTIQUE POUR UN AGENT DU SMITRED OUEST D'ARMOR

Le Président expose que les lunettes d'un agent travaillant sur le site de Plourivo sont tombées et se sont cassées lors d'une opération de chargement.

Dans le cadre de ses assurances, le Centre de Gestion 22 ne prend pas en charge ce type d'incident car ce n'est pas un accident corporel. C'est pourquoi, le Président propose de rembourser le montant des frais occasionnés, à savoir 166.00 € TTC (selon la facture établie par l'opticien).

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le paiement des frais occasionnés pour le remplacement des lunettes, à savoir 166.00 € TTC.

- **D'AUTORISER** le Président à procéder au règlement et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

XIV - OPERATIONS « ESTIVALES DES R' » ET « PORTES OUVERTES »

Le Président expose que le SMITRED Ouest d'Armor organise les samedi 14 et le dimanche 15 Juin 2025 une porte ouverte.

De plus, le Président expose que, comme pour la saison 2024, le SMITRED relance son animation « les Estivales des R' » qui reprendront durant la saison estivale 2025. Les Estivales des R' s'installeront sur deux jours dans des sites forts du territoire. De nombreux jeux et spectacles y seront proposés.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'élaborer et de publier des documents, de procéder à des acquisitions et à la location de matériels, de prendre en charge les frais liés au déplacement des agents du SMITRED Ouest d'Armor.

Le Président propose que le SMITRED Ouest d'Armor prenne en charge financièrement les différentes prestations citées ci-dessus.

Cet exposé entendu
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les propositions qui lui sont faites.

- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour procéder aux règlements correspondants et pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

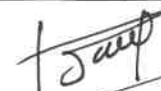
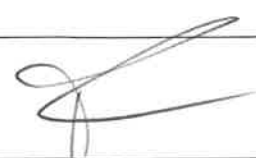
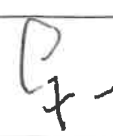
XV - QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 45.


S.M.I.T.R.E.D.
VALORYS
Site de Quelven
22140 PLUZUNET
Tél. 02 96 54 65 10
OUEST D'ARMOR
Le Président
Eric ROBERT

Etaient présents :

Secrétaire de séance : Claude LOZACH

TITULAIRES	Signatures
M. Eric ROBERT Président du SMITRED Ouest d'Armor Lannion-Trégor Communauté - Lannion	
M. Yvon LE BIANIC Vice-Président du SMITRED Ouest d'Armor Guingamp Paimpol Agglomération - Runan	
M. François PRIGENT Vice-Président du SMITRED Ouest d'Armor Lannion-Trégor Communauté - Lanvellec	
Mme Cécile BOETÉ Vice-Présidente du SMITRED Ouest d'Armor Guingamp Paimpol Agglomération - Bégard	
M. Hervé DELISLE Vice-Président du SMITRED Ouest d'Armor Lannion-Trégor Communauté - Langoat	
M. Pierre SALLIOU Vice-Président du SMITRED Ouest d'Armor Guingamp Paimpol Agglomération - Pabu	
Mme Cécile AURIAC Lannion-Trégor Communauté - Trémel	
M. Serge HENRY Lannion-Trégor Communauté - Troguéry	
M. Romuald COCADIN Lannion-Trégor Communauté - Pluzunet	
M. Jacques MAINAGE Lannion-Trégor Communauté - Trébeurden	
M. Pierre TERRIEN Lannion-Trégor Communauté - Pleumeur-Bodou	
M. Yannick TERRIEN Lannion-Trégor Communauté - Pleumeur-Gautier	
M. Pierre HUONNIC Lannion-Trégor Communauté - Trélévern	

M. Jacques ROBIN Lannion-Trégor Communauté - Rospez	
M. Gérard QUILIN Lannion-Trégor Communauté - Plounévez-Moëdec	
Mme Marie-Thérèse SCOLAN Guingamp Paimpol Agglomération - Pont Melvez	
Mme Peggy CORBEL Guingamp Paimpol Agglomération - Guingamp	
M. Franc TANGUY Guingamp Paimpol Agglomération - Squiffiec	
M. Michel LE CALVEZ Guingamp Paimpol Agglomération - Pléhédel	
M. François LE MARREC Guingamp Paimpol Agglomération - Belle Isle En Terre	
M. Claude LOZAC'H Guingamp Paimpol Agglomération - Lohuec	

SUPPLEANTS	Signatures
M. Olivier HOUZET Lannion-Trégor Communauté - Plouguiel	
M. Yann KERGOAT Lannion-Trégor Communauté - Ploumilliau	
M. Gildas NICOLAS Lannion-Trégor Communauté - Ploubezre	
M. Renaud MERLE Lannion-Trégor Communauté - La Roche-Jaudy	
M. Claude LE GUYADER Guingamp Paimpol Agglomération - Plouëc-du-Trieux	
M. Yannick DUBOURG Guingamp Paimpol Agglomération - Plougonver	
Mme Inès GONSE Guingamp Paimpol Agglomération - Lanloup	

M. Sylvain GIRONDEAU Guingamp Paimpol Agglomération – Grâces	
M. Patrick MORCET Guingamp Paimpol Agglomération – Callac	
M. Bertrand HUONNIC Lannion-Trégor Communauté – Plestin-Les-Grèves	

Assistaient :

	Signatures
Mme Gwénaëlle SEVENET, Conseillère aux Décideurs Locaux	
M. Vincent LE MEAUX Président de Guingamp Paimpol Agglomération	
M. Gervais EGAULT Président de Lannion-Trégor Communauté	
Mme Julie LE BIZEC Guingamp Paimpol Agglomération	
M. Jérôme MASSÉ Guingamp Paimpol Agglomération	
Mme Sandrine ROUX Lannion-Trégor Communauté	
M. Mickaël THOMAS Lannion-Trégor Communauté	
M. Dominique BARDINI SMITRED Ouest d'Armor	
Mme Morgane DEBLANGY SMITRED Ouest d'Armor	
M. Yann LACHIVER SMITRED Ouest d'Armor	
Mme Magalie QUELENN SMITRED Ouest d'Armor	
Mme Valérie TROADEC SMITRED Ouest d'Armor	

Mme Valérie LESAGE
SMITRED Ouest d'Armor

Val

M. Rémi HENRIONNET
SMITRED Ouest d'Armor

M. David TERMET
SMITRED Ouest d'Armor